

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ulric, tenue le 11 janvier 2021 à 19 h 30 au 130, avenue Ulric-Tessier à Saint-Ulric.

Le conseil de la Municipalité de Saint-Ulric siège à huis clos en séance vidéoconférence par Messenger ce 11 janvier 2021.

Sont présents les conseillers(ères) : Nancy Paquet, Annie Bernier, Gaétan Bergeron, Jean-François Caron, Michel Caron, Steve Bernier ainsi que Monsieur Pierre Lagacé, maire.

Assistent également à la séance Madame Louise Coll, directrice générale\secrétaire-trésorière.

### **1-OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h 30.

### **2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **2021-01**

- 1-Ouverture de la séance
- 2-Adoption de l'ordre du jour
- 3-Adoption du procès-verbal du 7 décembre 2020
- 4-Adoption du procès-verbal du 14 décembre 2020
- 5-Adoption des comptes du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2020 et du 1<sup>er</sup> au 11 janvier 2021
- 6-Liste des taxes à recevoir au 31 décembre 2020
- 7-Adoption du règlement numéro : 2020-318 fixant le taux des taxes foncières générales et spéciales et les différents tarifs de l'année financière 2021
- 8-Adoption des salaires pour l'année 2021
- 9-Paiement des comptes incompressibles pour l'année 2021
- 10-Appui au projet de requalification de l'église de Saint-Ulric
- 11-Ouverture des soumissions « Vente d'un 45 usagé pour camion 10 roues »
- 12-Octroi de la vente d'un 45 usagé pour camion 10 roues
- 13-Demande d'autorisation pour la tenue d'un évènement cycliste
- 14-Nomination de personne responsable de l'ouverture de la patinoire
- 15-Télécommunication de L'Est – Requête quant à l'installation d'une antenne dans la zone 4-il ( industriel léger)
- 16- Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2019
- 17-Avis à Hydro-Québec – Fréquence des pannes électriques
- 18-Questions diverses –A) Avis de correction au règlement 2020-316
- 19-Période de questions réservée au public
- 20-Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

### **3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 DÉCEMBRE 2020**

#### **2021-02**

Il est proposé par Monsieur Michel Caron et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) de *modifier la résolution numéro : 2020-418 en remplaçant* chemin qui fait le tour du lac des îles par le chemin communément appelé chemin du Lac-Des-Iles des numéros d'immeubles 2 à 134. Et d'approuver et d'adopter le procès-verbal du 7 décembre 2020.

ADOPTÉE

#### **4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 DÉCEMBRE 2020**

**2021-03**

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'approuver et d'adopter le  
procès-verbal du 14 décembre 2020.  
ADOPTÉE

#### **5- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2020 AU 11 JANVIER 2021**

**2021-04**

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que le paiement des comptes  
du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2020 au montant de 284 807.97\$ et 1<sup>er</sup> au 11 janvier  
2021 au montant de 49 379.30\$ soient autorisés.  
ADOPTÉE

#### **6- LISTE DES COMPTES DE TAXES À RECEVOIR AU 31 DÉCEMBRE 2020**

La directrice procède au dépôt de la liste des comptes de taxes à recevoir au  
31 décembre 2020.

#### **7-ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-318 FIXANT LE TAUX DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES ET LES DIFFÉRENTS TARIFS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2021 POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC**

**2021-05**

Attendu que le conseil doit fixer le taux des taxes foncières générales  
et spéciales et les différents tarifs de l'année financière 2021;

Attendu qu'un avis de motion de ce règlement a été donné par la  
conseillère Madame Nancy Paquet et qu'une présentation de ce dernier a  
été donnée par le conseiller Monsieur Michel Caron à la séance  
extraordinaire du budget 2021, tenue le 14 décembre 2020;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Nancy Paquet  
et résolu que le règlement 2020-318 soit adopté et que le conseil ordonne  
et statue par le présent règlement.  
ADOPTÉE

#### **8- ADOPTION DES SALAIRES POUR L'ANNÉE 2021**

**2021-06**

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères) que les salaires pour  
l'année 2021 de tous les employés de la Municipalité soient indexés  
de 2% et d'autoriser les ajustements de salaires suivants:  
aux employés:  
01-0004, plus 2%  
02-0032, plus 6%  
04-0005 de 8.5% à partir du 1er janvier 2021.  
ADOPTÉE

#### **9-PAIEMENT DES COMPTES INCOMPRESSIBLES POUR L'ANNÉE 2021**

**2021-07**

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que la directrice  
générale\secrétaire-trésorière soit autorisée à acquitter les dépenses  
incompressibles pour l'année 2021 afin d'en respecter les dates  
d'échéance.  
ADOPTÉE

### **10- APPUI AU PROJET DE REQUALIFICATION DE L'ÉGLISE DE SAINT-ULRIC**

**2021-08**

Considérant que l'église de Saint-Ulric est partie intégrante de la vie des citoyens et citoyennes de Saint-Ulric depuis plus de 150ans;  
Considérant que l'architecture extérieure et intérieure du bâtiment est des plus remarquables;  
Considérant que le bâtiment a reçu, au cours de toutes ces années et encore dernièrement, tous les soins de maintenance et d'entretien nécessaires à sa préservation;  
Considérant que la requalification du bâtiment pourrait répondre à des besoins municipaux et aux besoins des citoyens;  
Considérant que plusieurs organismes ainsi que la MRC de la Matanie, acceptent d'unir leurs efforts pour mener à bien un tel projet;  
Il est proposé par Madame Nancy paquet  
Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que la Municipalité de Saint-Ulric appuie officiellement le projet de requalification de l'église de Saint-Ulric et que la Municipalité cite le bâtiment principal ainsi que la sacristie comme bâtiment d'intérêt patrimonial. Cette résolution n'engage pas la Municipalité monétairement envers le projet de requalification de l'église.  
ADOPTÉE

### **11- OUVERTURE DE LA VENTE D'UN 45 USAGÉ POUR CAMION 10 ROUES**

L'ouverture a eu lieu le 21 décembre 2020 à 11h10. Une seule offre a été reçue.

### **12- OCTROI DE LA VENTE D'UN 45 USAGÉ POUR CAMION 10 ROUES**

**2021-09**

CONSIDÉRANT qu'un 45 usagé pour camion 10 roues n'a plus d'utilité pour la machinerie de déneigement;  
CONSIDÉRANT qu'un avis public a été affiché le 10 décembre 2020 sur internet;  
CONSIDÉRANT qu'une seule offre a été déposée;  
CONSIDÉRANT que le conseil municipal trouve que l'offre est raisonnable;  
Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron  
et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que la Municipalité de Saint-Ulric octroi la vente d'un 45 usagé pour camion 10 roues avec sortie de 64po à l'entreprise d'Auteuil et Fils d'un montant de 1 800\$.  
ADOPTÉE

### **13-DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA TENUE D'UN ÉVÈNEMENT CYCLISTE**

**2021-10**

Considérant la demande d'autorisation pour la tenue d'un événement cycliste « Au tour des jeunes Desjardins Bas-Saint-Laurent qui aura lieu du 23 au 25 mai 2021;  
Considérant que 200 jeunes de 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire des commissions scolaires de Kamouraska-Rivière-du-Loup, du Fleuve-et-des-Lacs, des Phares et des Monts-et-Marées vont y participer;  
Considérant que les participants seront escortés par des véhicules munis de gyrophares;  
Il est proposé par Monsieur Michel Caron  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que la Municipalité de Saint-Ulric félicite les organisateurs de l'évènement,  
autorise la circulation des cyclistes telle que le trajet proposé, le mardi 25 mai 2021; et nomme, Madame Sandra Michaud personne-ressource pour la Municipalité de Saint-Ulric.

ADOPTÉE

**14- NOMINATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'OUVERTURE DE LA PATINOIRE**

**2021-11**

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) de nommer Madame Carole Ouellet, responsable de la patinoire, classe 2 échelon 5, selon les besoins et selon les directives gouvernementales.

ADOPTÉE

**15-TÉLÉCOMMUNICATION DE L'EST – REQUÊTE QUANT À L'INSTALLATION D'UNE ANTENNE DANS LA ZONE 4-IL ( INDUSTRIEL LÉGER)**

**2021-12**

Considérant que les Télécommunications de L'Est a transmis une demande quant à l'installation d'une antenne d'une hauteur de 65 mètres de type autoportant sur le lot 5 538 912 du cadastre du Québec dans le secteur de la zone 4-IL (industriel léger);

Considérant la pétition déposée par quarante-cinq citoyens du secteur concerné;

Pour ces motifs

Il est proposé par Monsieur Michel Caron

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser Madame Louise Coll, Directrice générale et Monsieur Pierre Lagacé, maire a transmettre un mémoire dans le cadre de la consultation publique.

ADOPTÉE

**16-RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2019**

La directrice procède au dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2019.

**17-AVIS À HYDRO-QUEBEC – FRÉQUENCE DES PANNES ÉLECTRIQUES**

**2021-13**

Considérant la fréquence des pannes et des coupures électriques sur le territoire de Saint-Ulric depuis près d'un an (plusieurs fois par mois);

Considérant tous les inconvénients apportés par ces pannes et ces coupures électriques dont des bris importants aux appareils électriques, et cela, malgré la présence d'équipements de protection en place;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-François Caron

et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de demander à Hydro-Québec d'analyser cette situation et d'améliorer la stabilité de leur réseau électrique dans le secteur de Saint-Ulric afin de diminuer de façon significative la fréquence des pannes et des coupures électriques dans l'avenir. De plus, les citoyens seront invités via internet à soumettre des lettres d'appui à cette démarche.

ADOPTÉE

**19- QUESTIONS DIVERSES**

**A) AVIS DE CORRECTION AU RÈGLEMENT 2020-316**

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec

Puisqu'une erreur apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise lors de l'adoption du règlement numéro : 2020-316 :

La correction est la suivante :

Au quatrième ATTENDU QUE du règlement, il est inscrit :

« le 7 décembre 2020 »

Or, on devrait lire :  
« Le 26 novembre 2020 »  
J'ai dûment modifié le règlement numéro 2020-316 en conséquence.

**20- PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Aucune question.

**21-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2021-14**

L'ordre du jour étant épuisé,  
il est proposé par Madame Nancy paquet  
et RÉSOLU que la séance soit close à 20h00.  
ADOPTÉE

-----  
*Je Pierre Lagacé, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
Louise Coll, GMA  
Directrice générale\secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
Pierre Lagacé, maire